

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

DELIBERATION N°2019.00082

AVENANT DE PROLONGATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DE LA LOIRE - 2019

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 28 février 2019

Nombre de membres en exercice : 69

Nombre de présents : 55

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 55

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Nora BERROUKECHE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER, M. Jean-Yves CHARBONNIER, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHASSAUBENE, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. Gilles ESTABLE, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Claude LIOGIER, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON, M. Gilbert SOULIER, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

Membres titulaires absents excusés :

Mme Nicole AUBOURDY, M. Bernard BONNET, M. Jean-Claude FLACHAT, Mme Annie GREGOIRE, Mme Delphine JUSSELME, M. Bernard LAGET, M. Yves LECOCQ, M. Pascal MAJONCHI, M. Yves MORAND, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Claude SCHALK, M. Gérard TARDY

Secrétaire de Séance :

M. Marc CHASSAUBENE

RECU EN PREFECTURE

Le 19 mars 2019

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20190307-D20190008210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20190319

DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 07 MARS 2019

AVENANT DE PROLONGATION DU SCHEMA DIRECTEUR DE L'ANIMATION DE LA VIE SOCIALE DE LA LOIRE - 2019

Dans le cadre des obligations nationales fixées par la Caisse Nationale des Allocations Familiales (CNAF), la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire (CAF) a élaboré depuis 2017 un Schéma Directeur de l'Animation de la vie Sociale (SDAVS).

Ce schéma a pour objectif, d'une part, de partager une vision concertée de la politique d'animation de la vie sociale en prenant appui sur l'action des structures de proximité que sont les centres sociaux et les espaces de vie sociale et, d'autre part, de développer un projet commun avec les partenaires à l'échelle du département notamment les collectivités territoriales qui ont été sollicitées par la CAF pour être signataires de ce schéma.

Le schéma directeur s'articulant avec les enjeux et objectifs du Contrat de ville de Saint-Etienne Métropole dont la CAF est signataire, le Bureau de Saint-Etienne Métropole a délibéré le 26 janvier 2017 pour signer ce schéma qui a été signé pour la période 2017-2018.

Le schéma a été signé par la CAF, le département de la Loire, l'Etat, Saint-Etienne Métropole, la Communauté de communes du Forez, la MSA, la CARSAT, les villes de Saint-Etienne, Roanne, Saint-Chamond, Rive-de-Gier et l'ensemble des fédérations d'éducation populaire de la Loire.

Les partenaires signataires de ce schéma souhaitent le prolonger d'une année.

Il est proposé que Saint-Etienne Métropole poursuive le partenariat engagé avec la CAF et les autres partenaires au travers d'un avenant conclu pour une durée d'un an, soit du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019. L'avenant reprend les 4 axes de travail du schéma :

- AXE 1 : améliorer l'accompagnement des publics et la qualité de service par le biais de la formation ;
- AXE 2 : développer de nouveaux modes de communication avec les habitants ;
- AXE 3 : mobiliser les habitants et acteurs pour revitaliser l'engagement et co-construire des projets d'animation de la vie sociale ;
- AXE 4 : partager les expériences et les mutualiser, créer les conditions pour faire émerger des pratiques innovantes.

Il est précisé que ce Schéma Directeur n'induit pas d'engagements financiers des partenaires signataires.

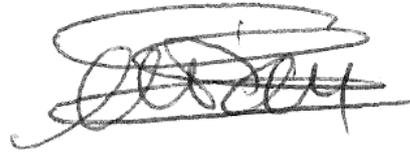
Le projet d'avenant est joint à la présente délibération.

Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :

- **approuve le contenu de l'avenant de prolongation du Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale de la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les actes correspondants.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

**Pour extrait,
Le Président,**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', written over a horizontal line.

Gaël PERDRIAU